

Webinaire régional de présentation du dispositif Label Bas Carbone

L'élaboration d'une méthode :

L'exemple de la méthode de « réduction des émissions du transport routier pas les utilisateurs de tiers lieux »



Qui sommes-nous ?

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) au service des territoires pour financer la transition énergétique

www.climatlocal.com



Acteur du rééquilibrage des territoires par le déploiement d'un réseau de Tiers-Lieux d'activité en milieu rural et périurbain

www.relais-entreprises.fr

Le télétravail

LES LIEUX OÙ L'ON PEUT TÉLÉTRAVAILLER



LE TÉLÉTRAVAIL, DES AVANTAGES POUR TOUS



POUR LES SALARIÉS EN TÉLÉTRAVAIL

- Des économies de temps
- Des économies d'argent sur les transports et la garde d'enfants
- Une meilleure gestion du quotidien
- Une plus grande autonomie dans la gestion des tâches
- Une meilleure concentration
- Une amélioration de la gestion vie privée / vie professionnelle



POUR LES ENTREPRISES

- Un accroissement de la production liée à l'augmentation de la productivité et l'affectation d'une partie des gains de temps de transport au bénéfice des tâches professionnelles
- Des économies sur les locaux et les dépenses courantes
- Une amélioration de la qualité de vie au travail des salariés
- Une diminution du taux d'absentéisme au travail
- Une plus grande motivation des salariés
- Une plus forte implication des salariés



POUR LES POUVOIRS PUBLICS

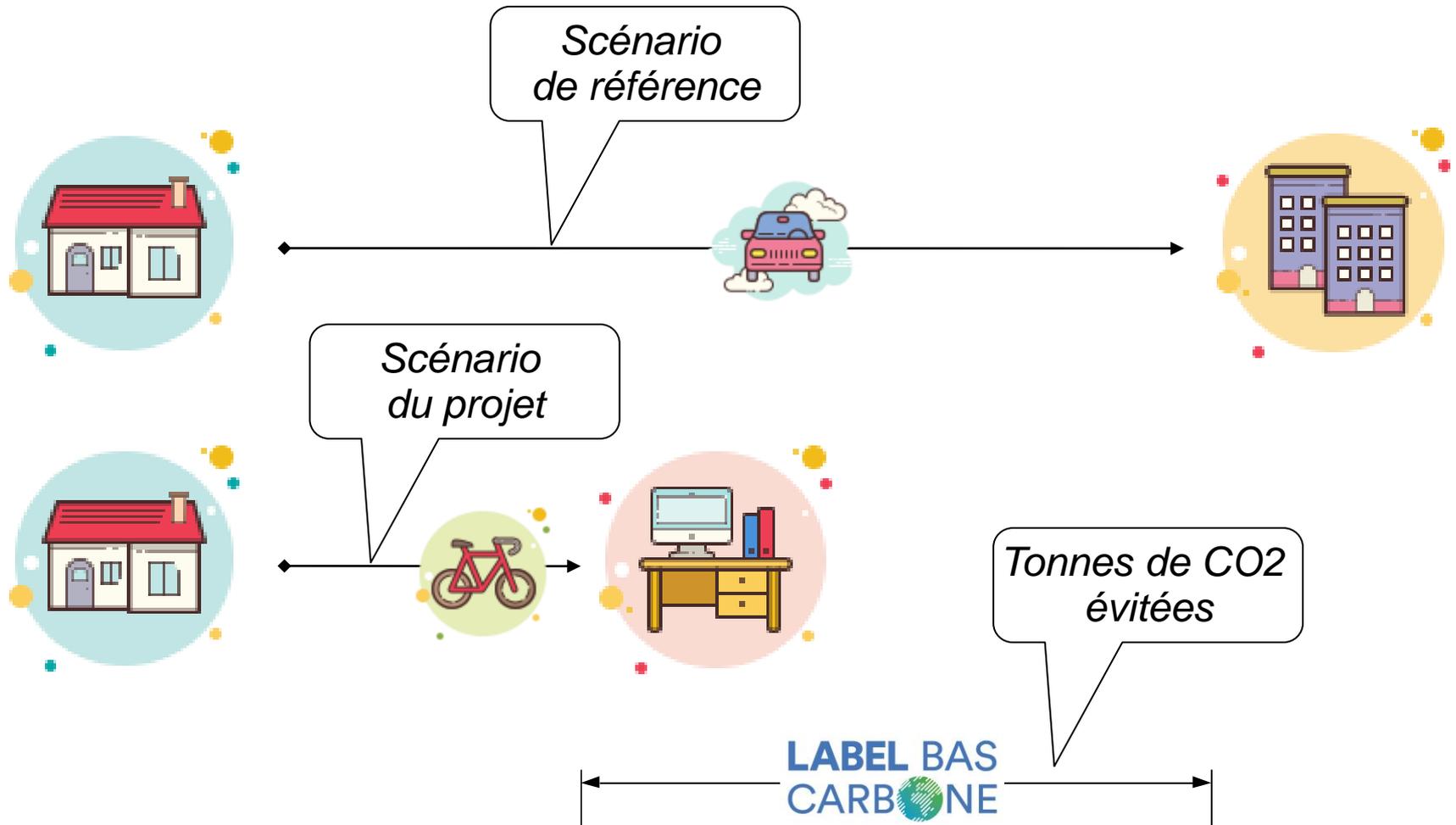
- Une diminution de l'empreinte carbone
- Une meilleure fluidité du trafic
- Une amélioration de l'attractivité du territoire
- Une dynamisation du territoire



Le calendrier

- Septembre 2019 => notification d'intention de développer une méthodologie
- Février 2020 => V.1 de la méthodologie
- ...
- Juin 2021 => V.7 de la méthodologie validée
- 26 août 2021 => Publication au bulletin officiel du Ministère de la Transition Écologique
- Janvier 2022 => Dépôt du Document Descriptif de Projet (1/01-31/12)
- Janvier 2023 => Vérification et audit du projet 2022
- Mars 2023 => Création des premiers crédits Carbone LBC Tiers-Lieux

Les scénarii





Les critères d'éligibilité

Tous les Tiers-Lieux en zone de densité intermédiaire et faible (moins de 1 500 habitants.km²) sont concernés par cette méthodologie.

Ils doivent proposer à minima :

- Des espaces de travail constitués de **bureaux individuels** et d'un espace d'échange autour de la machine à café ;
- Une offre à destination des **télétravailleurs salariés** réguliers ;
- Et une implantation **au plus près des zones de vie** et des commerces de centre bourg.

Aucun Tiers-Lieu ne pourra être éligible à titre individuel à cette méthodologie.



Les sources de GES

Les **principaux GES retenues** sont :

- le dioxyde de carbone (CO₂)
- le méthane (CH₄)
- l'oxyde nitreux (N₂O)

Les facteurs d'émissions de la **Base Carbone** sont donnés en équivalent CO₂ (CO₂e) et concernent l'ensemble des GES qui ont été émis lors de l'utilisation du carburant (amont et consommation).

L'unité de mesure est le **kgCO₂e/passager.km**, soit la quantité équivalent CO₂ (en kg) de GES par passager et par km émise par la fabrication et la consommation du carburant.

Le calcul à l'échelle des Tiers-Lieux

$$\mathbf{GES_{\text{évités TL}} = GES_{\text{évités TL}_{01}} + GES_{\text{évités TL}_{02}} + \dots + GES_{\text{évités TL}_{XX}}$$

GES_{évités TL} = Émissions de GES évitées par l'utilisation des Tiers-Lieux l'année N

GES_{évités TL₀₁} = Émissions de GES évitées par utilisation du Tiers-Lieux 01

GES_{évités TL₀₂} = Émissions de GES évitées par utilisation du Tiers-Lieux 02

GES_{évités TL_{XX}} = Émissions de GES évitées par utilisation du Tiers-Lieux XX

$$\mathbf{GES_{\text{évités TL}_{XX}} = \text{Usager}_{01}[(\mathbf{GES_{\text{dom-tra}}} - \mathbf{GES_{\text{dom-TL}}}) \times \mathbf{NJ_{TL}}] +}$$
$$\mathbf{\text{Usager}_{02}[(\mathbf{GES_{\text{dom-tra}}} - \mathbf{GES_{\text{dom-TL}}}) \times \mathbf{NJ_{TL}}]}$$
$$\mathbf{+ \dots + \text{Usager}_{YY}[(\mathbf{GES_{\text{dom-tra}}} - \mathbf{GES_{\text{dom-TL}}}) \times \mathbf{NJ_{TL}}]}$$

GES_{évités TL_{XX}} = Émissions de GES évitées par l'ensemble des usagers du Tiers-Lieux XX

Usager₀₁ = Émissions de GES évitées par l'utilisateur 01

GES_{dom-tra} = Émissions de GES émises quotidiennement pour se rendre sur son lieu de travail

GES_{dom-TL} = Émissions de GES émises quotidiennement pour se rendre à son Tiers-Lieu

NJ_{TL} = Nombre de journées télétravaillées dans l'année de référence



L'évolution de la méthodologie

Les retours/modifications des versions précédentes :

- articulation avec programme « **Nouveau lieux, nouveau liens** »
- articulation avec les **CEE** (programme spécifique)
- **effets rebonds** du télétravail
- prise en compte du **covoiturage**
- calcul des **émissions de GES d'une voiture** (carte grise ou Base Carbone, puissance fiscale ou km.passager)
- Tiers-Lieu **individuel VS réseau** de Tiers-Lieu
- prise en compte des **indépendants** (VS salariés)
- motorisation des **autobus et autocars**
- classement des **villes par densité**



Les enjeux de cette méthodologie

Bien que la COVID ait changé notre approche du télétravail,

- Il est important de **démocratiser** la pratique du **télétravail dans un tiers-lieu d'activité** afin d'éviter un essoufflement du télétravail à la maison, source de contraintes et de conflits : sans oublier la question de l'équité sociale
- Pour encourager cette pratique (**solution peu évoquée** pour faire face à la hausse du prix des carburants), nous souhaitons **valoriser les externalités positives** à partir des différents outils financiers existants (CEE, CO2...), afin que l'utilisateur ne soit pas le seul payeur et faire en sorte que le loyer d'un tiers lieu d'activité ne soit plus un frein.



Coopérative de compensation carbone

Julien LAVAUD

06 77 31 50 55

julienlavaud@climatlocal.com

www.climatlocal.com



Dominique Valentin

06 82 03 01 44

d.valentin@relais-d-entreprises.com

http://www.relais-entreprises.fr/